

C-08-2005

**La participation des communautés  
ethnoculturelles à la Table de concertation  
Vivre Saint-Michel en santé (VSMS)  
Une étude exploratoire**

Rapport de recherche-action soumis par  
Jean Lafontant Ph.D.  
Sociologue consultant

Décembre 2005

CoÉdition par l'ARUC-ÉS et le CRISES

Cahier N° C-08-2005

**« La participation des communautés ethnoculturelles à la Table de concertation Vivre Saint-Michel en Santé (VSMS) »**

Rapport contractuel de recherche-action soumis par Jean Lafontant aux professeurs :  
Jean-Marc Fontan, Marie Bouchard, Benoît Lévesque et Marguerite Mendell

ISBN 2-89276-379-7

Dépôt Légal: Décembre 2005

Bibliothèque Nationale du Québec  
Bibliothèque Nationale du Canada

## Table des matières

---

Liste des abréviations, sigles et acronymes .....	V
Résumé .....	VI
Introduction .....	1
<b>1. Orientation de la recherche-action : arrière-plan théorique .....</b>	<b>2</b>
<i>1.1 Coup d'œil sur l'intégration des immigrants au Canada .....</i>	<i>3</i>
<i>1.2 Politiques gouvernementales en matière d'intégration des immigrants .....</i>	<i>3</i>
<b>2. Synthèse des points de vue croisés : ceux d'interlocuteurs sectoriels – intersectoriels et ceux d'intervenants issus des communautés ethnoculturelles .....</b>	<b>5</b>
<i>2.1 Synthèse des points de vue des interlocuteurs sectoriels – intersectoriels .....</i>	<i>5</i>
<i>2.2 Synthèse des points de vue des intervenants issus des communautés ethnoculturelles issus des communautés ethnoculturelles.....</i>	<i>6</i>
<i>2.3 Résumé de la section II .....</i>	<i>10</i>
<b>3. Retour théorique, pistes de recherches futures et d'action.....</b>	<b>11</b>
<i>3.1.1 Retour théorique: Facteurs relevant des communautés ethnoculturelles .....</i>	<i>11</i>
<i>3.1.2 Retour théorique: Effet structurant du rapport majorité-minorités .....</i>	<i>13</i>
<i>3.2 Pistes de recherches futures .....</i>	<i>15</i>
<i>3.3 Pistes d'action.....</i>	<i>15</i>

---

**Conclusion..... 17**

**Bibliographie..... 18**

**Annexe I : Démarche méthodologique ..... 20**

**Annexe II : Questionnaire ..... 24**

**Annexe III : Questionnaire..... 26**

## **Liste des abréviations, sigles et acronymes**

---

**ARUC-ÈS :** Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale

**CDÉC :** Corporation de développement économique communautaire

**CRIC :** Carrefour de ressources en interculturel

**IIM :** Institut interculturel de Montréal

**MRCI :** Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration

**RRSSS :** Régie régionale de la santé et des services sociaux

**TCQ :** Table de concertation de quartier

**QSM :** Quartier Saint-Michel

**UQAM :** Université du Québec à Montréal

**VSMS :** Vivre Saint-Michel en santé

---

## Résumé

---

La présente recherche exploratoire a été initiée à la suite des observations de Ndiaye (2004) quant au relatif déficit de participation des communautés culturelles à la table de concertation « Vivre Saint-Michel santé », dans le quartier Saint-Michel. L'objectif de cette recherche a été de consulter des acteurs privilégiés sectoriels – intersectoriels, d'une part, et des intervenants issus des communautés ethnoculturelles, d'autre part. Les difficultés relevées sont 1) d'ordre organisationnel (ressources humaines insuffisantes, relève lente); 2) de sentiment d'affiliation plus ethnique (et donc « diasporique ») que territorial (de quartier municipal). La recherche relève en effet un déficit de leur représentation dans la distribution des services, ainsi qu'aux niveaux de consultation et de décision. Bref, conclut l'auteur, les communautés culturelles, compte tenu de leurs particularités *savoirs* et *savoir-faire*, devraient être considérées comme des partenaires de plain-pied et non pas seulement comme des *clients*. Les projets de solidarité gagneraient à inclure, dès leur conception, une problématique de l'interculturalité plutôt que de faire le constat occasionnel de l'importance de celle-ci, lors de problèmes rencontrés dans l'implantation des projets.

Mots-clés en français : Démocratie municipale; Communautés culturelles; Intégration sociale; Immigration.

Mots-clés en anglais : Social incorporation; Ethnic groups territorially mixed.

## Introduction

---

Cette étude exploratoire fait suite au rapport produit par Sambou Ndiaye<sup>1</sup>, lequel rapport se donnait comme objectif de tracer l'histoire du développement du quartier Saint-Michel (QSM), le profil socioéconomique des résidents, ainsi que l'évolution de ses mouvements et organismes communautaires. Plus précisément, nous voulons réexaminer certains constats du rapport quant à la diversité culturelle du QSM et le relatif déficit de participation des communautés culturelles issues de l'immigration, par le truchement de leurs leaders, à l'élaboration, aux prises de décision et à la mise en œuvre des projets collectifs dans le QSM, au sein d'un organisme tel que Vivre Saint-Michel en santé (VSMS)<sup>2</sup>.

Notre analyse se divise en trois sections :

1. Orientation de la recherche-action : arrière-plan théorique
2. Synthèse des points de vue croisés : ceux d'interlocuteurs sectoriels – intersectoriels et ceux d'intervenants issus des communautés ethnoculturelles
3. Résumé théorique, pistes d'action et de recherches futures

La méthodologie de l'étude est simple. Partant de certaines conclusions du rapport Ndiaye 2004, nous avons investigué d'autres rapports de recherche (Das, Gauthier et Pardo : 2000; Das et Carreira : 2003; Germain et M. Sweeney : 2002) portant spécifiquement sur la question de la participation des communautés ethnoculturelles aux structures sectorielles dans des quartiers similaires, voire adjacents au QSM. Dans cette foulée, nous avons conçu de brefs questionnaires afin de recueillir les points de vue d'un certain nombre d'acteurs sur le terrain. Ces acteurs sont des personnes-clés, fortement impliquées dans l'action communautaire dans le QSM. On trouvera, à l'*Annexe I : Démarche méthodologique*, un exposé plus détaillé à cet effet.

---

<sup>1</sup> «Projet de recherche sur les quinze ans de la table de concertation : Vivre Saint-Michel en santé (VSMS), Montréal. Phase I : Profil de la communauté», Rapport produit par Sambou Ndiaye, Doctorant en sociologie-UQÀM, 2004.

<sup>2</sup> Voir, notamment la section 3.4 du rapport de Ndiaye, pp. 31 à 36 ainsi que les conclusions, p. 37.

---

## I Orientation de la recherche-action : arrière-plan théorique

---

Dans la section 3.4 de son rapport, Ndiaye écrit :

[...] l'un des traits structurants de Saint-Michel, lequel est lié à sa diversité culturelle et à sa composition sociale mixte, ne se vérifie pas dans la composition du leadership de VSMS. En effet, le leadership qui ressort des divers documents ainsi que du processus constitutif de cette table de concertation est surtout dominé par les Québécois de souche. Si une telle tendance se justifie du fait de la logique cloisonnée de la plupart des organisations issues des communautés culturelles, elle pose cependant un biais relatif au fait que les leaders de ces communautés ne participent pas suffisamment à l'élaboration et à la mise du projet de société sur leur territoire. Ce biais peut contribuer à renforcer la marginalisation sociale en opposant identité culturelle et identité territoriale et [...], (p. 33).

L'« opposition », ou du moins, la tension entre identité culturelle et identité territoriale résume, dans l'abstrait, l'enjeu majeur dont il est question dans la présente étude. En anthropologie et sociologie, cette tension a été, depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, l'objet d'un travail théorique et empirique considérable<sup>3</sup> visant à comprendre le processus d'*intégration* des immigrants. Ce travail théorique se justifiait par son utilité pratique (politique) : la résolution, dans les rapports sociaux, de problèmes (ségrégation, agression, exclusion) traduits en termes identitaires, i.e. référant aux origines culturelles, réelles ou imaginées, des groupes. Certaines découvertes issues de ce travail théorique remettaient en question le « sens commun »; par exemple, celle à l'effet que la réception du nouvel arrivant dans une communauté culturelle de même origine que la sienne *favorisait* son intégration dans le pays d'accueil (en l'occurrence, en Europe et aux États-Unis). Les communautés culturelles, leurs réseaux et services, agiraient donc comme des zones-tampons sécurisants qui accompagnent l'apprentissage graduel des nouvelles règles, des valeurs et du mode de vie.

---

<sup>3</sup> Nous pensons ici aux travaux des sociologues de l'« École de Chicago », tels que Florian Znaniecki, W.I.Thomas, George Herbert Mead.



## **1.1 Coup d'œil sur l'intégration des immigrants au Canada**

Au Canada, de nombreuses études empiriques menées depuis une trentaine d'années ont abouti à des constats équivalents. Citons l'une des plus récentes réalisée par Statistique Canada et publiée en 2002 : *Enquête sur la diversité culturelle*. En gros, la première génération d'arrivants demeure relativement attachée à sa culture d'origine. Cependant, cet attachement n'empêche pas une intégration, voire une identification graduelle à la société d'accueil. Le processus est accéléré aux deuxième et troisième générations. Certes, quand on compare les groupes d'immigrants entre eux, la rapidité du processus d'intégration (ou, si l'on préfère, le degré de rétention de la culture d'origine) varie selon la nature des différences (religion, langue, diète, valeurs, réseaux primaires, mariage) et donc selon leur relative proximité avec la culture de la société d'accueil. Cependant, malgré l'attachement aux origines, d'une façon générale l'intégration est empiriquement observée au Canada (Statistique Canada : 2003; Isajiw : 1999; Laponce et Safran : 1996), à moins que des barrières discriminatoires ne la retardent ou ne l'empêchent (Statistique Canada : 2003; Satzewich : 1998; Reitz et Breton : 1994).

Au Québec également, la *fonction d'intégration* des associations ethniques, en tant qu'organes disponibles de liaison initiale des immigrants avec la société d'accueil, est revendiquée par les leaders de ces communautés et observée par des chercheurs (Labelle et Lévy : 1995).

## **1.2 Politiques gouvernementales en matière d'intégration des immigrants**

Sur le plan des politiques gouvernementales à l'égard des communautés culturelles, on relève diverses options possibles, fondées sur des philosophies différentes (Helly : 1994; Isajiw : 1999). À un pôle de l'échelle typologique se situent les politiques fondées sur la « citoyenneté juridique ». C'est, en d'autres termes, la position dite « républicaine », celle du « contrat social », soucieuse des libertés et droits dans le domaine public, mais indifférente aux préférences culturelles, reléguées dans le domaine « privé », personnel. Par exemple, dans l'optique d'une corporation de développement économique et communautaire (CDÉC), cela pourrait vouloir dire que l'interculturel ne fait pas partie d'un cadre d'analyse originaire et explicite, mais résulte d'un

---

constat occasionnel, saisi à travers les tensions au niveau de la définition des enjeux et des stratégies<sup>4</sup>. À l'autre pôle typologique des choix étatiques, on trouve les politiques de reconnaissance, de protection, voire de valorisation des différences culturelles et l'édition de règles d'accommodement dans les rapports de la majorité avec les minorités ethnoculturelles. La politique du multiculturalisme canadien constitue un exemple de cette dernière position<sup>5</sup>.

On ne s'étonnera donc pas que, sur le plan local, ces orientations resurgissent quant à la pertinence des héritages culturels dans la mobilisation populaire visant à solutionner les problèmes *collectifs* confrontés par les résidents du QSM. Sachant la problématique de la présente recherche, c'est moins le mérite *philosophique* respectif des diverses options politiques qui nous interpelle, que l'*efficacité* du mode de mobilisation communautaire qu'elles autorisent. C'est donc une *sociologie* de l'action qu'évoque notre démarche. Du reste, au cours des dix dernières années, des recherches-action effectuées à Montréal, dans des quartiers similaires à QSM<sup>6</sup>, avaient relevé que :

Les groupes du milieu communautaire montréalais [...] ont toujours exprimé leur volonté de reconnaître les différences culturelles. Cependant, cette volonté n'arrive pas toujours à garantir une véritable participation des groupes ethnoculturels au processus de concertation.

De leur côté, les communautés ethnoculturelles, malgré leur désir de participation, ne trouvent pas leur place à ces tables de concertation. Il ne suffit pas, en effet, d'avoir une présence de communautés culturelles aux tables de concertation pour que cela symbolise une ouverture. Il faut trouver les moyens d'assurer une participation équitable des divers groupes tant dans le choix des sujets à soumettre à la concertation que dans la recherche de solutions. (Das, Gauthier et Pardo : 2000, p. 36)

---

<sup>4</sup> Propos d'une intervenante interviewée (Das, Gauthier et Pardo : 2000, p. 17).

<sup>5</sup> Il convient de noter que la politique du multiculturalisme canadien n'est pas antinomique à l'objectif d'intégration. Les modulations de cette politique, dans son application sur le terrain, le montrent bien, marquant «une diminution constante de la vocation socioculturelle». (Helly : 2000, p. 11; voir aussi Germain et Sweeney : 2002).

<sup>6</sup> Notamment Mile-End, Parc-Extension, St-Louis, Plateau Mont-Royal (Das, Gauthier et Pardo : 2000; Das et Carreira : 2003), ainsi que Villeray (Germain et Sweeney : 2002, Partie III du Rapport).

## **II. Synthèse des points de vue croisés :**

### **Ceux d'interlocuteurs sectoriels – intersectoriels et ceux d'intervenants issus des communautés ethnoculturelles**

---

#### **2.1 Synthèse des points de vue des interlocuteurs sectoriels – intersectoriels**

Sur la tension relevée par Ndiaye (2004) entre l'allégeance territoriale (le « Nous, résidents du QSM ») et l'allégeance ethnoculturelle des communautés immigrantes, on relève ce qui suit. La notion de « territoire commun » (arrondissement, quartier) est le référent, ou, si l'on préfère, l'unité de base de l'administration municipale et, conséquemment, le cadre d'action en matière de services. Par contraste, l'axe de référence des communautés ethnoculturelles n'est pas le quartier (en l'occurrence le QSM), mais la ville dans son ensemble. On signale que les communautés ethnoculturelles du QSM ont peu participé aux structures de VSMS, dans ses débuts. La communauté italienne, la plus nombreuse et établie de longue date dans l'arrondissement, dispose de ses propres réseaux, lesquels n'entretiennent pas, en tant que tels, de liens directs avec VSMS. Quant à la communauté haïtienne, - elle aussi assez volumineuse en termes d'origine ethnique et relativement ancienne (la Maison d'Haïti a été fondée en 1972) - sa participation, pourtant sollicitée dès les débuts de VSMS, aurait évolué « en dents de scie ». Les services offerts par les organismes identifiés comme « haïtiens » constituent un réseau établi, ouvert, mais fréquenté par une clientèle relativement circonscrite. D'une façon générale, les interlocuteurs de VSMS estiment que, dans le QSM, il n'y a pas beaucoup d'interaction entre les Québécois de souche et les « autres ». Les écoles et garderies constitueraient leurs principaux lieux de rencontre.

Nos interlocuteurs sectoriels – intersectoriels ont aussi relevé des difficultés organisationnelles qui affectent la pleine participation des communautés ethnoculturelles aux instances de concertation. L'une des difficultés est l'insuffisance des ressources humaines dont disposent ces communautés, ce que d'ailleurs reconnaissent immanquablement les intervenants issus de celles-ci. Une autre difficulté est l'insuffisance de la relève au sein des organismes ethnoculturels, ce qui aboutit à un essoufflement de ceux (organismes et personnes), souvent les mêmes, constamment sollicités. Enfin, il existe une sorte de biais structurel qui affecte les points de vue.

---

L'angle d'action du « sectoriel » ne peut éviter d'être politique (au sens large), dans la mesure où il est lié aux décisions des élus qui, eux, s'adressent aux clientèles en tant que *citoyens*. En contrepartie, les organismes relevant du « communautaire » visent d'abord leurs groupes immédiats et réclament toujours plus de ressources pour les servir.

Nos interlocuteurs sectoriels ont tous reconnus l'importance d'une approche interculturelle dans l'analyse des enjeux et des actions à entreprendre. Il s'agit même d'une urgence, étant donné l'évolution du profil des résidents du quartier depuis une quinzaine d'années. Cette prise en compte n'est d'ailleurs pas récente. Certains projets ont été réalisés sur des questions touchant le logement, les rapports de proximité des diverses communautés culturelles, le mérite relatif de la mixité spatiale par opposition à la concentration mono-ethnique dans les immeubles à logement. On cite également le travail d'information et de réseautage d'un comité de rapprochement culturel, ses réalisations dans le domaine des loisirs multiethniques. On regrette l'interruption de la subvention (du MRCI) qui permettait ce travail. Les interlocuteurs sectoriels accueillent avec grand intérêt la perspective de futures recherches et discussions ouvertes sur l'incidence de l'interculturalité dans le quartier Saint-Michel.

## **2.2 Synthèse des points de vue des intervenants issus des communautés ethnoculturelles**

Notre première question<sup>7</sup> s'énonçait ainsi : « Sachant les caractéristiques particulières (culturelles et socioéconomiques) et les besoins concrets de la communauté à laquelle s'adresse votre organisme, estimez-vous que les services offerts à votre communauté gagnent à être offerts par les membres de cette communauté elle-même? Jusqu'à quel point? ». À cet effet, les répondants soulignent l'importance d'établir un *lien de confiance* entre les pourvoyeurs de services, surtout ceux de première ligne et la clientèle des communautés ethnoculturelles. Or, s'adresser à un ou une intervenante dont on sent qu'il ou elle a une compréhension personnalisée (acquise par socialisation ou communauté d'expérience) des problèmes que l'on confronte contribue à établir un lien de confiance. Ce lien favorise l'intégration.

---

<sup>7</sup> Voir Annexe II, Questionnaire.

Tous nos répondants ont souligné que leurs organismes, même ceux apparemment mono-ethniques tels que la Maison d'Haïti, desservent une clientèle de diverses origines culturelles et que le personnel est également multiethnique. L'un des répondants opine que, à compétence égale, on gagne à diversifier le personnel. Pareille diversification soutient les contacts avec la clientèle immigrante et facilite son intégration à la société québécoise. Un autre interlocuteur fait valoir, qu'il y a quelques années, des organismes sectoriels-clés, tels que certains CLSC, ne disposaient pas de membres, au sein de leur personnel, pouvant communiquer en espagnol ou en arabe, par exemple. « On ne mobilise pas des gens avec des bonbons (repas gratuits, tirages...) mais plutôt en sachant les approcher, respecter leur dignité, leur ouvrir la porte », opine-t-il. Bref, nos répondants s'interrogent sur la frilosité des organismes sectoriels « de souche » par rapport au prétendu « communautarisme » des immigrants.

Sur la question des rapports des communautés immigrantes *entre elles* (plutôt que par rapport à la communauté québécoise de souche), les opinions sont plus rares et nuancées. Celles-ci dépendent des types et niveaux de phénomènes considérés, de la distinction entre rapports *publics* et *privés*, associatifs ou personnels, et sans doute aussi, des milieux sociaux et générationnels auxquels on réfère. Certains interlocuteurs sont d'avis que, pour certains enjeux, des modes d'actions entreprises par les communautés culturelles, elles-mêmes et entre elles, pourraient s'avérer plus efficaces que le recours aux moyens sectoriels. On pense, par exemple, aux problèmes entre groupes de jeunes, problèmes dans lesquels les rapports identitaires peuvent jouer un certain rôle, ne serait-ce qu'au plan symbolique. Dans ces cas, et combien d'autres, on estime que l'avis des communautés ethnoculturelles devrait être particulièrement sollicité, leur savoir et leur savoir-faire mis à contribution plutôt qu'esquivés. Nous y reviendrons dans la Section III.

En ce qui concerne la table intersectorielle VSMS, nos interlocuteurs notent l'absence relative d'un projet d'intégration des communautés ethnoculturelles. Cette absence se manifeste à plusieurs niveaux. La multi – interculturalité ne semble pas inhérente à la problématique, aux

---

cadres d'analyse explicites des enjeux. Par exemple, il n'existe pas, dans le quartier (QSM), une table de concertation multiculturelle, ce que regrettent les interlocuteurs. Ensuite, au niveau de la clientèle même, diverse culturellement, les interlocuteurs notent que beaucoup reste à faire afin de favoriser un réel partage entre les Québécois de souche et les « autres », dans les projets et activités communautaires, voire dans le *sens* qu'on accorde à celles-ci ou qu'on souhaiterait y trouver. Ce n'est pas tout de consommer un service, a-t-on souligné, mais il faut de l'attacher à un projet de rencontre communautaire, respectueuse des différences tout en favorisant la solidarité. Enfin, on relève et déplore le peu de représentation des communautés ethnoculturelles aux instances de concertation et de décisions sectorielles (les conseils d'administration, notamment).

À l'argument du « danger » que pourrait représenter une « inféodation » des conseils d'administration sur une base essentiellement identitaire<sup>8</sup>, certains acquiescent pour les raisons suivantes. Les communautés ethnoculturelles ont, chacune, certains problèmes qui leur sont particuliers. Le personnel de leurs associations et organismes est déjà débordé de travail. La simple présence physique n'est pas nécessairement synonyme de pleine participation aux tables de concertation. Quels seraient, par ailleurs, les modes assurant une véritable et équitable représentation des clientèles? Quelle serait l'efficacité d'une représentation incluant des associations – organismes à vocation essentiellement culturelle, tels les centres de culte, par exemple? L'important est-il une représentation par quota ou plutôt des moyens pour toutes les communautés du quartier de se *faire entendre*?

---

<sup>8</sup> Danger évoqué par Germain et Sweeney (2002) dans leur enquête sur Villeray. « Toute tentative de transformer le Conseil (et les organismes similaires dans d'autres quartiers) en porte-parole de la communauté en général (au-delà du secteur communautaire) serait mal venue, surtout si elle s'accompagnait d'un pouvoir dans l'allocation de ressources financières aux organismes, toujours selon le coordonnateur. Cette volonté est pernicieuse dit-on : « *on risque de créer des espèces de fiefs, de châteaux-forts qui vont mettre des petits chefs partout, qui auront droit de vie ou de mort sur les organismes* ». Ce que plusieurs ont appelé la « *dictature de la concertation* » suscite de vives réticences à Villeray comme ailleurs (« *tu es relié en réseau, tu existes, tu n'es pas relié en réseau, tu n'existes pas, tu meurs* »), p. 56, section 12.

D'autres interlocuteurs doutent de la validité de certaines de ces objections, à partir du postulat que la représentation constitue un droit<sup>9</sup>. La composition des conseils d'administration, disent certains, devrait refléter la diversité de la population desservie et non pas considérer certains groupes comme des *clients* seulement. On souligne que, dans tel organisme communautaire du quartier, le conseil d'administration est culturellement très diversifié sans que cela ne provoque de lutte de fiefs. On mentionne également l'importance de la diversité culturelle du personnel assurant les services de première ligne, notamment dans le contact avec les immigrants récents. À ce propos, une relative ouverture aux langues autres que le français dans les services de première ligne, et même à d'autres niveaux, pourrait contribuer à la reconnaissance et donc à la « représentation » des diverses communautés culturelles du quartier.

Tous les interlocuteurs notent que, de toute manière, la « représentation » et la concertation, quelque sens qu'on leur donne, sont exigeantes en temps de travail supplémentaire et que ces questions sont donc intimement liées aux ressources humaines disponibles. Puisque, malgré son importance, l'interculturalité n'est pas un objectif dûment ciblé, sa prise en compte en est d'autant marginalisée. Les acteurs épuisent leurs ressources dans et pour les objectifs officiellement identifiés.

Enfin, sur la question abstraite de l'antinomie entre une approche « citoyenne » des enjeux et de la mobilisation d'une part, et une approche plus soucieuse des origines et héritages culturels d'autre part, les avis sont nuancés, surtout en ce qui concerne les modes de « représentation communautaire », comme nous l'avons mentionné plus haut. On a fait valoir que la « citoyenneté » n'est pas nécessairement une position neutre : elle peut inclure, implicitement, des orientations culturelles qui sont celles du groupe majoritaire. Ainsi, les projets

---

<sup>9</sup> Il importe de moduler le sens de cette revendication. En effet ce « droit » n'est pas affirmé dans une posture de combat. Il exprime plutôt une volonté d'émerger de l'obscurité sociale, d'affirmer sa présence, de participer. Il s'agit donc d'une demande de *parité*, dans le double sens d'égalité et d'obligations mutuelles. Das et Carreira (2003) notent : « Alors que l'action sociale menée par les mouvements sociocommunautaires au Québec est avant tout de type politique, c'est-à-dire dans un rapport de pouvoir avec l'État, celle des organismes ethnoculturels a tendance à avoir un caractère plus social, de façon à établir des liens avec les communautés québécoises de souche et avec les autres communautés et afin de trouver sa place dans la société d'adoption », p. 4.

---

communautaires peuvent arriver d'en-haut, avec des objectifs et règles préétablis, et il faut entrer dans ce cadre, sans que cela ne corresponde nécessairement à la complexité des besoins communautaires.

### **2.3 Résumé de la section II**

En résumé, les interlocuteurs sectoriels notent que :

1. Il existe un biais inhérent aux points de vue. Les gouvernements, à tous les paliers, conçoivent leur action en fonction des citoyens, tandis que les organismes communautaires sont attachés aux besoins particuliers du groupe spécifique qu'ils desservent.
2. Les communautés ethnoculturelles sont diversifiées en termes de besoins et de ressources internes, surtout en ce qui concerne leur réseau institutionnel. Cependant, en général, on note l'insuffisance des ressources humaines dont disposent leurs organismes.
3. Il est urgent de développer une approche interculturelle dans l'analyse des enjeux et des actions communautaires à entreprendre.

Les interlocuteurs issus des communautés ethnoculturelles sont d'avis que :

1. Le personnel des organismes devrait refléter la population desservie, en termes d'habitus culturels et de langue maternelle.
2. Il faut absolument développer rencontres et concertation *avec* les communautés ethnoculturelles, mais également favoriser ces échanges *entre* elles. Ces communautés disposent d'un capital de savoirs et savoir-faire susceptible de multiplier le bénéfice de l'action sectorielle.
3. Il faut une table de concertation interculturelle dans le QSM.
4. Il faut également une meilleure représentation des communautés culturelles au sein de VSMS, non seulement en termes de leur importance démographique dans le QSM, mais aussi dans les méthodes de travail.



### III. Retour théorique, pistes de recherches futures et d'action

---

Cette dernière partie se propose de mettre en perspective les points de vue exposés dans la section II par rapport aux enquêtes de Das, Gauthier et Pardo (2000), Das et Carreira (2003), Germain et Sweeney (2002) ainsi que d'autres recherches sur l'intégration des immigrants au Canada.

#### 3.1 Retour théorique

Quels facteurs pourraient expliquer le degré variable de participation et de concertation des communautés ethnoculturelles avec les instances sectorielles du QSM<sup>10</sup>? Nous allons en énumérer un certain nombre que nous regrouperons en deux catégories générales :

- Les facteurs relevant des communautés elles-mêmes;
- L'effet structurant du rapport majorité-minorités.

##### 3.1.1 Facteurs relevant des communautés elles-mêmes

Nos entrevues avec les divers acteurs et les hypothèses d'interprétation que nous en tirons concordent avec les conclusions développées par Germain et Sweeney (2002).

La participation des communautés ethnoculturelles aux tables de concertation des quartiers varie selon les communautés elles-mêmes. Certaines communautés sont représentées à la table, d'autres non. Germain et Sweeney (2002) notaient que « les organismes associés aux communautés arabophones et aux communautés de l'Asie du sud et jusqu'à un certain point d'Asie du sud-est ou de l'est semblent plus en retrait des circuits de la concertation » (p. 81, section 13). Étant donné le type d'action des TCQ (le développement social communautaire), le « retrait » des associations *mono-ethniques* à visée d'abord *culturelle* (et, *a fortiori*, religieuse) est

---

<sup>10</sup> Germain et Sweeney (2002) ont voulu mesurer, dans divers quartiers de Montréal, la proportion d'organismes mono-ethniques et multiethniques membres de la table de concertation (TCQ) de chacun de ces quartiers : « Il y a d'un côté des TCQ qui ont parmi leurs membres une assez bonne proportion d'organismes ethnoculturels que l'on trouve dans leur quartier (au-delà de 20 %), et de l'autre, celles, moins nombreuses d'ailleurs, qui n'en comptent qu'une faible proportion » (p. 46, section 10). Pour le QSM, la proportion se chiffrait à 16 %.

---

d'autant plus notable. Pourtant celles-ci « jouent parfois un rôle non négligeable dans l'accueil des nouveaux immigrants et dans le soutien communautaire aux minorités » (Germain et Sweeney : 2002, p. 86, section 13).

Le « retrait » relatif des communautés culturelles par rapport aux TCQ n'est pas nécessairement une mesure de leur non-participation générale. Le retrait peut s'expliquer par une certaine autosuffisance (débrouillardise) des organismes ethnoculturels, leur participation à des réseaux autres que les TCQ.

On peut avancer également, d'un point de vue théorique, la question des *différences* culturelles et de leur relative distance, entre les diverses communautés d'une part, et avec la société d'accueil d'autre part. Différences de langues, coutumes, formes de socialisation, orientation aux valeurs, échelle de priorités dans l'action, *sens* de l'action. Du reste, ces différences peuvent ne pas être seulement l'effet de choix culturels conscients mais constituer également des résidus sociopsychologiques de structures sociales différentes : celles des milieux d'origine des immigrants et celles de la société d'accueil (le Canada, le Québec modernes). En un mot, on réfère ici aux pôles théoriques *Communauté – Société*, la mutation de l'un à l'autre qu'ont traversé, depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, les sociétés européennes elles-mêmes (Simard : 1988, 1991) dans le processus d'industrialisation et de politisation, et que traversent en accéléré, l'espace de quelques années, certains groupes d'immigrants.

De plus, une communauté ethnoculturelle (telle que perçue par la société d'accueil) n'est pas un tout monolithique. On y observe de la diversité culturelle et des formes de stratification par cohortes d'arrivants (*ethnic entrance status*), générations (les arrivants, leurs enfants, petits-enfants, ainsi de suite), fragmentations religieuses et politiques, niveaux socioéconomiques et professionnels. Il faudrait s'assurer que la concertation rejoigne non seulement les élites ethniques mais également les groupes plus en retrait, sans voix, de même origine apparente. Leur « participation » fait peut-être défaut parce qu'ils sont souvent trop accaparés par l'urgence

quotidienne de survivre dans des emplois non protégés, à salaire minimum, parfois dans des enclaves de leur propre « communauté ».

### *3.1.2 Effet structurant du rapport majorité-minorités*

Le déficit de participation des communautés ethnoculturelles peut être aussi l'effet du rapport de pouvoir et d'autorité avec la société d'accueil. Celle-ci a, pour ainsi dire, le « gros bout du bâton » : elle est celle qui accueille et pourvoie, « peuple fondateur » dont la présence symbolique est omniprésente, tandis que les arrivants sont, manifestement, dans une situation de *demandeurs* de statut politique, d'emploi et de services sociaux.

Ce rapport d'autorité se matérialise, dans la sphère organisationnelle, par la présence du sectoriel sur l'ethnocommunautaire. Le sectoriel est perçu comme un partenaire, voire un *sous-traitant* de l'État (Das, Gauthier et Pardo : 2000, p.37), donc du groupe majoritaire. Renversement ironique des perspectives, alors que certaines tables de concertation (dont VSMS) tirent leur origine historique d'une mobilisation communautaire *contre* l'inaction de l'État, notamment dans le quartier Saint-Michel dans le dossier de l'ancienne carrière Miron (voir Ndiaye : 2004).

Le rapport de pouvoir et d'autorité majorité-minorités, ou, si l'on préfère, pourvoyeur-demandeurs, est peut-être l'une des dynamiques constitutives du sentiment qu'ont les communautés ethnoculturelles, de former un « Nous » face au « Vous, Québécois de souche ». Il ne faut pas conclure que ce sentiment d'un *Nous* minoritaire public, politique, s'étende nécessairement à la sphère privée. Néanmoins, ce sentiment est constaté :

Dans les rencontres pour la concertation, les groupes ethnoculturels apprennent [...] que, même si la relation à la société d'accueil est leur plus grand défi, il existe d'autres communautés dans le territoire. Ils ne sont pas les seuls à vivre cette mise à l'écart, cette difficulté de se faire entendre. De ce point de vue, il n'est pas étonnant que les organismes ethnoculturels, présents sur une table de concertation, finissent

---

éventuellement par se rassembler et par se regrouper : ils partagent tout à la fois le sentiment d'être différents et le fait d'être exclus du débat de société dont ils font aussi partie. Ceci explique le fait que, dans le travail de concertation, il y a une différence dans les rapports qui s'établissent entre les organismes ethnoculturels entre eux et entre ceux-ci et les organismes québécois d'ancienne souche. En général, face aux organismes québécois «de souche», les groupes ethnoculturels ont d'abord tendance à développer des solidarités entre eux. Dans le travail de concertation, les groupes ethnoculturels se sentent plus à l'aise quand ils sont acceptés dans leurs différences et quand on reconnaît que chaque communauté possède ses propres moyens pour résoudre les problèmes sociaux. (Das, Gauthier et Pardo : 2000, pp. 40-41).

Ce sentiment est donc complexe, fait de plusieurs composantes. D'abord, une résistance à l'instrumentalisation, à la clientélisation, à la seule réception passive de services, sachant que ces services sont imprégnés de modèles culturels avec lesquels on ne s'identifie pas (ou pas encore). Ensuite, une volonté de reconnaissance, d'acculturation *mutuelle*, le rapport dialogique du don et contre-don, du droit et des obligations<sup>11</sup>.

Dans le rapport entre les TCQ et les communautés ethnoculturelles sur leur territoire, faut-il attendre que se présentent les *occasions* de contacts et de concertation? Das, Gauthier et Pardo (2002) font valoir que ces occasions ne devraient pas résulter d'une simple exigence administrative des agences subventionnaires, mais d'une *ouverture permanente* des tables à la dimension interculturelle. Cela suppose une révision des méthodes « nord-américaines » de travail en vigueur (plus soucieuses d'efficacité technique que de tisser patiemment des liens de confiance), la création d'espaces permanents de réflexion et d'échanges sur l'interculturalité, la reconnaissance et l'intégration des savoirs et savoir-faire des communautés ethnoculturelles, en d'autres termes leur *représentation* efficace à tous les niveaux. Dans la présente étude, certains interlocuteurs ont fait valoir l'importance pour VSMS d'être *proactive* dans l'approche – l'invitation des communautés ethnoculturelles.

Les formes concrètes de la représentation des communautés culturelles aux TCQ est un objet d'intérêt pour tous. Sur ce point, notre étude (les points de vue de nos interlocuteurs, sectoriels et ceux issus des communautés ethnoculturelles) rejoint les rapports de recherche écrits par Das, Gauthier et Pardo (2000), Germain et Sweeney (2002), Das et Carreira (2003). Cette question

---

<sup>11</sup> Pour une réflexion de philosophie politique à ce propos, voir l'ouvrage de Charles Taylor : *Grandeur et misère de la modernité* (1991). Pour une dimension anthropologique, se référer au remarquable essai de Jacques T.

comporte des dimensions diverses, dont certaines dépassent le champ des objectifs et moyens d'action des TCQ. Nous pensons ici aux politiques gouvernementales, i.e. aux cadres conceptuels, budgétaires en matière d'intégration des immigrants, lesquelles politiques ont des répercussions au plan local (arrondissements, quartiers). Une autre dimension est l'aspect plus spécifiquement organisationnel : la taille des organismes, leur vocation, leurs ressources, leur multiplicité et interconnexions, une éventuelle compétitivité entre eux en matière de légitimité, surtout dans la course aux subventions de fonctionnement auprès des mêmes instances (la RRSSS, Centraide, le MRCI, notamment).

### **3.2 Pistes de recherches futures**

De futures recherches devraient approfondir le savoir sociologique et organisationnel sur les variables affectant la participation efficiente des communautés ethnoculturelles aux instances sectorielles locales ainsi que les formes appropriées de leur représentation. Comme nous l'avons mentionné, ces variables peuvent être internes (relevant des pratiques de ces communautés, de l'affiliation identitaire de leurs membres) ou externes (liées aux moyens disponibles et à la « place », plus ou moins transitoire, des diverses communautés dans la dynamique de *stratification ethnique*). Ces recherches pourraient, éventuellement, dégager et fonder une typologie des formes de participation, selon ces variables. Des recherches à perspective philosophique – politique seraient aussi souhaitables : à quel paradigme réfère-t-on quand on parle d'interculturalité et de politiques à cet effet? Comment ce paradigme est-il perçu et appliqué par les organismes sectoriels? Ethnoculturels? Compte tenu des divers niveaux gouvernementaux et communautaires d'intervention, ainsi que la diversité des réseaux territoriaux de solidarité, quel est le portrait actuel de l'« architecture » organisationnelle de l'action? Quels sont ses défis?

### **3.3 Pistes d'action**

Nous proposons que ces questions théoriques soient débattues, non seulement entre chercheurs, mais également dans et par l'action, sachant la volonté de développement exprimée par les

---

Godbout, *L'esprit du don* (1995). Pour une approche d'organisation communautaire locale, voir Das et Carreira (2003, partie III).

---

partenaires. De cette étude exploratoire, on peut dégager les propositions suivantes, visant l'action :

1. Toutes les études sur l'intégration des immigrants indiquent, qu'à moyen et long termes, (notamment dans le cas des enfants et petits-enfants des arrivants) l'intégration à la société canadienne se réalise d'abord sur le plan structurel (emploi, services, participation sociale aux associations de la société civile)<sup>12</sup>; ensuite sur le plan culturel (rythmes et rites de la vie collective, usages langagiers, rapports d'amitié qui s'étendent au-delà du réseau ethnique); et enfin, sur le plan identitaire (définition de soi, adoption des valeurs publiques canadiennes ou instillées par le système de vie, les droits individuels par exemple). L'existence d'associations ethnoculturelles, de célébrations des héritages, bref de l'*entre-soi* ethnique, ne menace en rien le processus d'intégration à moyen et long termes.
2. Loin d'être un obstacle à l'intégration, ces associations ethnoculturelles sont un levier, des référents et moyens par lesquels la première génération des immigrants (surtout) peut panser les blessures de l'exil (particulièrement dans les cas violents : les réfugiés par exemple) et s'adapter à son nouvel environnement. Il est donc nécessaire de s'incorporer leur expertise, les considérer comme des partenaires dans l'action et assurer leur représentation dans les instances de décision, dont VSMS.
3. L'expertise des organismes ethnoculturels contribue positivement à celle du Québec et du Canada en matière de gestion sociale de la diversité. Rappelons qu'au recensement de 2001, 18,3 % de la population canadienne était constituée d'immigrants (de première génération), proportion en croissance constante depuis une quarantaine d'années.

---

<sup>12</sup> Comme nous l'avons mentionné plus haut, des phénomènes discriminatoires (et donc de relative exclusion) sont toutefois observés vis-à-vis certaines communautés ethnoculturelles.

## Conclusion

---

Notre étude étoffe l'hypothèse formulée par Ndiaye (2004) à l'effet que les communautés ethno-culturelles présentes dans le quartier Saint-Michel, notamment celles issues de l'immigration récente, sont insuffisamment «représentées» à la table de concertation Vivre Saint-Michel en santé. Le terme de *représentation* doit être ici entendu dans le double sens de présence des personnes dans les lieux de délibérations ainsi que de prise en compte des enjeux représentant un intérêt pour ces communautés. Quelques facteurs explicatifs éventuels sont évoqués. D'une part, l'insuffisance des ressources dont disposent les réseaux associatifs de ces communautés. D'autre part, une certaine conception « républicaine » des modalités de l'intégration, laquelle conception tend à décourager le regroupement des personnes et la modulation des services selon les cultures d'origine, et mettre plutôt l'accent sur la dimension prétendument générale et neutre de la « citoyenneté ». Les enjeux à composante culturelle et identitaire tendent à être perçus comme surgissant accidentellement dans un contexte de *problème social* (violence, chômage, pauvreté) plutôt que comme des données essentielles, éventuellement à l'origine même de ces problèmes. À la suite de la majorité des recherches canadiennes sur ces questions, nous estimons que l'intégration est un objectif social multidimensionnel et de long terme (intergénérationnel). En matière de distribution des services publics, la sensibilité aux différences culturelles, loin d'empêcher l'intégration, constitue au contraire un levier à sa réalisation.

---

## Références bibliographiques

---

- DAS, Kalpana; GAUTHIER, Fernand et PARDO, Fabiola (2000). *Développement de modalités interculturelles de concertation en milieu communautaire*, Montréal, Institut interculturel de Montréal, 46p.
- DAS, Kalpana et CARREIRA, Tania (2003). *Rapport d'analyse, Projet L'interculturalité dans l'action communautaire à Montréal*, Phase 1, Projet-pilote d'expérimentation en action (sept. 2002-août 2003), Montréal, Institut interculturel de Montréal, 38p.
- GERMAIN, Annick et SWEENEY, Mary (2002). *La participation des organismes s'occupant d'immigrants et/ou de communautés culturelles aux instances de concertation de quartier*, avec la collaboration de Julie ARCHAMBAULT, Jaël MONGEAU et Julie Elizabeth Gagnon, Montréal, INRS - Urbanisation, Culture et Société, 166p.
- GODBOUT, Jacques (1995). *L'esprit du don*, en collaboration avec Alain Caillé, Boréal (coll. Compact).
- HELLY, Denise, (1994). «Politiques à l'égard des immigrants», *Sociologie et Sociétés*, vol. XXVI, no 2, automne 1994, p.127-144.
- HELLY, Denise, (2000). «Le multiculturalisme canadien : De la promotion des cultures immigrées à la cohésion sociale : 1971-1999», *Cahiers de l'URMIS*, no 6 no 2, automne 1994, pp.11-20.
- ISAJIW, Wsevolod W. (1999). *Understanding Diversity. Ethnicity and Race in the Canadian Context*, Toronto, Thompson Educational Publishing Inc.
- LABELLE, Micheline, et LÉVY, Joseph J. (1995). *Ethnicité et enjeux sociaux. Le Québec vu par les leaders de groupes ethnoculturels*, Montréal, Liber.
- LAPONCE, Jean, et SAFRAN, William (eds.) (1996). *Ethnicity and Citizenship*, London, Frank Cass.



NDIAYE, Sambou (2004). *Projet de recherche sur les quinze ans de la Table de concertation Vivre Saint-Michel en Santé (VSMS) Montréal. Phase I : Profil de la communauté*. Version 3 de travail : diffusion limitée, 46p.

REITZ, Jeffrey G.; BRETON, Raymond (1994). *The Illusion of Difference : Realities of Ethnicity in Canada and the United States*, Toronto, C.D. Howe Institute.

SATZEWICH, Vic (ed.) (1998). *Racism and Social Inequality in Canada*, Toronto, Thompson Educational Publishing, Inc.

SIMARD, Jean-Jacques (1988). «La révolution pluraliste: une mutation du rapport de l'homme au monde», *Pluralisme et école. Jalons pour une approche critique de la formation interculturelle des éducateurs*, Fernand Ouellet (dir.), Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, pp.23-55.

SIMARD, Jean-Jacques (1991). «Droits, identités et minorités: à l'arrière-plan de l'éducation interculturelle», *Pluriethnicité, éducation et société. Construire un espace commun*, Fernand OUELLET et Michel PAGÉ (dir.), Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.

STATISTIQUE CANADA (2003). «Enquête sur la diversité ethnique», *Le Quotidien*, 29 septembre 2003, <http://www.statcan.ca/Daily/Francais/030929/q030929a.htm>

---

## **ANNEXE I – Démarche méthodologique**

---

Nous avons examiné attentivement le rapport Ndiaye (2004), ses observations, ses arguments et conclusions. Nous avons, par la suite, rencontré l’auteur et, avec lui, M. Pierre Durocher dont nous avons profité de la longue expérience d’action dans le quartier Saint-Michel. M. Durocher est actuellement chargé de projet pour VSMS. Sambou Ndiaye et moi avons également rencontré M. Daniel Duranleau, coordonnateur de VSMS<sup>13</sup>. La (même) question centrale que nous avons posée successivement à M. Durocher et M. Duranleau a été la suivante : « Dans la foulée des conclusions du rapport Ndiaye (2004), comment expliquer le peu d’intérêt des communautés – organismes ethnoculturels (haïtiens, italiens et autres) à promouvoir une mobilisation de leurs membres pour solutionner les problèmes d’ensemble (collectifs) du QSM? ».

Dans un deuxième temps, nous avons rencontré trois autres acteurs signalés dans le rapport Ndiaye. Il s’agit de Mme Marjorie Villefranche (Maison d’Haïti), M. Hamid Kartti (Mon Resto Saint-Michel) et M. Donald Médy (Maison de la Famille de Saint-Michel). Il faut expliquer ce choix de répondants, parmi d’autres organismes existant dans le quartier Saint-Michel. Notre objectif était d’interviewer des acteurs qui sont, non seulement des responsables de services au sein d’organismes communautaires identifiés (notamment par MM. Ndiaye et Duranleau), mais également des personnes immigrées et dont l’organisme dessert, entre autres bénéficiaires, une clientèle d’immigrants. C’est le cas des trois personnes retenues. À ces trois personnes, nous avons posé quatre questions (voir Annexe I) visant à « mesurer » leur perception quant à la participation des communautés ethnoculturelles du QSM aux projets et, en général, au mode de mobilisation préconisé par VSMS.

Nous avons également procédé à une revue de données et points de vue concernant ces mêmes questions, mais sur d’autres terrains que QSM, terrains qui toutefois lui sont comparables quant

---

<sup>13</sup> De plus, le 27 octobre, j’ai assisté à une réunion du Comité de planification stratégique du Chantier de revitalisation urbaine et sociale, projet lié à VSMS. Cette réunion d’une vingtaine de participants visait à recueillir leurs réactions aux propositions de trois ateliers sur ce que devraient être les objectifs, sous-objectifs et projets du Chantier, en matière d’amélioration du revenu des résidents de QSM, le logement et les services de sport, culture et loisirs. Dans le texte, nous référerons explicitement aux idées – suggestions émises au cours de cette réunion, si et quand il y aura lieu.

au profil socioéconomique des résidents. Ces données et points de vue sont colligés dans divers rapports de recherche à diffusion restreinte, produits au cours des dix dernières années, par des universitaires (notamment A. Germain et M. Sweeney : 2002) ainsi que des organismes tels que l'Institut interculturel de Montréal (IIM) et le Carrefour de ressources en interculturel (CRIC). En ce qui concerne les organismes, nous référons notamment aux rapports suivants : Das, Gauthier et Pardo (2000), Das et Carreira (2003).

À la suite de la lecture de ces rapports, nous avons voulu retourner sur le terrain dans le but de valider certaines observations et hypothèses des auteurs. Nous avons formulé quatre questions (voir Annexe II) adressées à trois intervenants de terrain dans le QSM, eux-mêmes immigrants, ainsi qu'avec deux responsables sectoriels (CLSC Saint-Michel, Centre éducatif communautaire René-Goupil), l'un Québécois de souche et l'autre issu d'une communauté ethnoculturelle<sup>14</sup>.

Les contraintes de notre étude (mandat et durée limités) ne nous ont pas permis de constituer un échantillon plus large de répondants, statistiquement représentatif de la diversité ethnoculturelle du quartier<sup>15</sup>, telle que révélée dans les données du recensement de 2001. Selon ces données, les *immigrants* (personnes résidant au Canada, mais nées ailleurs) constituent 41,3 % de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, alors que, dans son ensemble, la population de Montréal ne compte que 28 % d'immigrants. Parmi les *immigrants* (notion à distinguer de *l'origine ethnique*) dans l'arrondissement, les pays de naissance sont les suivants, par ordre décroissant des effectifs : Haïti, Italie, Grèce, Vietnam, Portugal, Inde Sri Lanka, El Salvador, Algérie, Pakistan, et les autres. Les *nouveaux immigrants*, c'est à dire les personnes arrivées au Canada depuis 1996, constituent environ un cinquième de l'ensemble de la population immigrante de l'arrondissement. Leur pays de provenance, sont, par ordre d'importance numérique : Inde, Haïti, Algérie, Pakistan, et les autres. Toutefois, si l'on considère *l'origine*

---

<sup>14</sup> Ces rencontres ont été possibles grâce à la médiation de M. H. Kartti et de Mme Chantal Grandchamp. Une de ces rencontres a eu lieu à l'occasion d'un lunch dans un restaurant du quartier. Pour des raisons pratiques, il était malaisé de prendre des notes sur place. Elles ont été notées ultérieurement.

<sup>15</sup> L'Annexe III reproduit une liste, obtenue du MRCI le 26 octobre 2004, énumérant des associations ethnoculturelles du QSM, plus précisément celles comprises dans les codes postaux : H1Z, H2A, H2E.

---

*ethnique*<sup>16</sup>, les Italiens constituent un groupe aussi important que celui des Haïtiens, dans le QSM et dans l'arrondissement. L'italien constitue, après le français et l'anglais, la principale langue maternelle et langue d'usage à la maison<sup>17</sup>. Suivent l'espagnol et le grec.

Quelques mots sur notre manière d'exposer, dans la section III, les propos recueillis lors des rencontres avec les diverses catégories d'acteurs – intervenants. Concrètement, ces propos ont été recueillis dans trois types d'« environnement » d'entrevue.

1. Dans le premier type, il s'agissait d'une rencontre à deux, l'interlocuteur – interlocutrice et moi, dans laquelle nous leur adressions les questions prévues. Bien sûr il s'agissait d'un échange dialogique, fait de sous-questions, demande de précisions etc. Ce premier type d'environnement a été celui de notre rencontre avec M. H. Kartti (Mon Resto Saint-Michel), Mme M. Villefranche (Maison d'Haïti) et M. D. Médy (Maison de la Famille de Saint-Michel).
2. Dans le deuxième type d'environnement, il s'agissait d'une rencontre à trois : interlocuteur – interlocutrice, Sambou Ndiaye et auteur, (M. Ndiaye avait, de son côté, préparé des questions concernant sa propre enquête sur la dynamique organisationnelle). Nous avons posé nos questions à tour de rôle. Dans l'échange, il arrivait cependant que, l'un et l'autre, demandions des précisions à l'interlocuteur. Ce deuxième type d'environnement a été celui de la rencontre avec M.M. D. Duranleau et P. Durocher.
3. Dans le troisième type d'environnement, il s'agissait d'une rencontre où étaient présents plusieurs acteurs – intervenants et moi-même. Dans un cas, il s'est agi de trois

---

<sup>16</sup> La question posée au recensé quant à son *origine ethnique* s'est quelque peu modifiée au fil des recensements canadiens. Depuis une vingtaine d'années, cette question a été modifiée dans un sens plus subjectif, laissant au recensé le choix de son – ses appartenance (s), compte tenu de ses sentiments personnels.

<sup>17</sup> Voir le rapport Ndiaye (section II) ainsi que le *Profil socio-économique de l'arrondissement*, Ville de Montréal, [http://www2.ville.montreal.qc.ca/cmsprod/fr/arr26/fichiers\\_cms/publications/n2-s3-r7-pdf\\_profil\\_2001\\_villeray.pdf](http://www2.ville.montreal.qc.ca/cmsprod/fr/arr26/fichiers_cms/publications/n2-s3-r7-pdf_profil_2001_villeray.pdf). Voir également le site <http://www.cdec-centrenord.org/fr/etudes.html>

intervenants immigrants, impliqués dans les activités de Mon Resto Saint-Michel. Dans l'autre cas, il s'est agi de deux responsables sectoriels et un bénévole de longue date, tous Québécois de souche, rencontrés dans un restaurant du quartier. Dans ce troisième type d'environnement, la dynamique est différente que dans les deux premiers. Un avis émis par l'un pouvait être nuancé ou récusé par un autre, les acquiescements, nuances et doutes s'exprimant autant par des gestes que par des mots.

Aucune de ces rencontres n'a été enregistrée sur magnétophone. Nous avons simplement pris des notes. Dans la section III, nous avons procédé à une synthèse des discours des interlocuteurs. Évidemment, il ne m'appartenait pas de « vérifier » les faits – exemples auxquels référaient nos interlocuteurs. Nous les rapportons tels quels. Étant donné l'objectif de ce travail, nous avons tenté de distinguer et de synthétiser les discours selon deux catégories générales : a) le discours des interlocuteurs relevant du « sectoriel » dans l'ensemble des Québécois de souche, et b) celui des intervenants issus des communautés ethnoculturelles (en rappelant, toutefois, que les organismes communautaires où ils s'activent desservent une clientèle ouverte, spécifiée par le besoin).

---

## Annexe II - Questionnaire

---

1. Sachant les caractéristiques particulières (culturelles et socio-économiques) et les besoins concrets de la communauté à laquelle s'adresse votre organisme, estimez-vous que les services offerts à votre communauté gagnent à être offerts par les membres de cette communauté elle-même? Jusqu'à quel point?

N.B. «Gagnent» = les services sont plus *efficaces*; leur livraison, implantation et suivi *respectent davantage les «sensibilités»* des personnes auxquelles ces services s'adressent.

2. Il existe un point de vue à l'effet que les problèmes, les enjeux dans QSM sont pas mal les mêmes dans toutes les communautés culturelles du quartier. De ce fait les solutions gagnent à inviter dans le même combat tous les citoyens indépendamment de leurs origines ethnoculturelles. Qu'en pensez-vous?

3. Que cela soit dans la manière d'analyser les problèmes et enjeux de QSM et dans la manière de prendre les décisions appropriées, quel est, selon vous, le poids (i.e. l'écoute accordée) aux représentants des communautés ethnoculturelles au sein de **VSMS**?

N.B. Il s'agit ici d'inviter l'interviewé-e à évaluer le poids décisionnel relatif des *communautés culturelles* par rapport à celui des *instances institutionnelles* (publiques, parapubliques, milieux d'affaires).

4. **VSMS** vise à promouvoir des projets collectifs qui améliorent la vie du quartier Saint-Michel. Cela semble supposer une représentation adéquate de toutes et chacune des communautés de VSM au sein des structures décisionnelles de **VSMS**.

4.1 Jusqu'à quel point estimez-vous que votre communauté est adéquatement représentée au sein des structures décisionnelles de **VSMS**?

4.2. Jusqu'à quel point estimez-vous que les *autres* communautés culturelles sont adéquatement représentées au sein des structures décisionnelles de **VSMS**?

---

## ANNEXE III - Questionnaire

---

1. Les organismes publics, parapublics et communautaires semblent s'intéresser aux enjeux qui affectent l'ensemble des citoyens (i.e. les résidents d'un quartier) : salubrité, sécurité, revenu, logement, éducation etc. Conséquemment l'immigration et l'interculturel ne constituent pas en soi un « secteur » d'intervention particulier pour les tables de concertation intersectorielle de quartier (TCQ). Alors, comment ces tables de concertation font-elles tenir compte des besoins de la clientèle d'origine immigrante?

2. Y a-t-il, selon vous, des catégories de besoins et de points de vue qui ne sont pas facilement discutés, voire même *discutables*, aux tables de concertation ? Ces besoins et point de vue ne varient-ils pas d'une communauté à l'autre?

3. Selon vous, dans le QSM et l'arrondissement en général, par quelles voies les communautés immigrantes pourraient faire valoir leurs besoins et préoccupations auprès d'un organisme tel que VSMS? En d'autres termes, quels réseaux de VSMS pourrait-il mobiliser pour rejoindre les immigrants en demande d'aide? À quel réseau ces immigrants ont-ils tendance à s'adresser?

4. Sur la question de la « représentation » des communautés culturelles, il existe divers points de vue. Résumons-en deux :

a) L'un de ces points de vue fait valoir que l'important n'est pas une représentation « identitaire » des groupes mais une participation citoyenne, démocratique, visant l'amélioration de la vie des résidents du quartier. Un souci de pure représentation identitaire pourrait alourdir le processus, occasionner des prises de position non-pertinentes, des luttes de fiefs, etc.



b) Un autre point de vue fait valoir qu'une prise en compte insuffisante des communautés culturelles immigrantes occasionne un appauvrissement dans la façon de poser les problèmes et de les solutionner. Autrement dit « on se prive de modes d'action efficaces que les communautés immigrantes pourraient proposer et implanter ».

Comment voyez-vous la question de la «représentation» citoyenne des communautés culturelles – immigrantes au sein des TCQ, particulièrement de VSMS?